

ARRETE DU MAIRE N°36/2014

Le Maire de la Commune de Valence-en-Brie,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2122-18,

VU le procès verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 28 mars 2014 constatant l'élection de Madame Timouche CHEDRI, premier adjoint,

CONSIDERANT que pour permettre une bonne administration de l'activité communale et du service général, il est nécessaire de prévoir une délégation de fonction à Madame Timouche CHEDRI, premier adjoint à compter du 15 avril 2014.

ARRETE

<u>Article 1^{er}</u>: Madame Timouche CHEDRI, 1^{ère} adjointe, déléguée au service des Finances, Urbanisme, Information Communication, Assurances et devra accompagner le Maire, lors d'évènements difficiles, assurera en mes lieux et place les fonctions et missions relatives à ses attributions.

<u>Article 2</u>: Délégation permanente est également donnée à Madame Timouche CHEDRI, 1^{ère} adjointe, à l'effet de signer tous les documents nécessaires au bon déroulement des services administratifs de la mairie en cas d'absence ou d'empêchement du Maire.

Article 3: Ampliation adressée au:

- A Madame la Préfète de Seine et Marne,
- Au Comptable de la Collectivité,
- A l'intéressée.

Fait à Valence-en-Brie, € 15 avril 2014

Serge VAUCOULEUR.